



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 7 Avril 2022 Extrait du registre des délibérations

Délibération n°147/2022

Budget régie eau - Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-deux, le deux août à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le vingt-sept juillet deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne au Palais de l'Europe, rue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Stéphanie JACQUOT, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, excusée donne pouvoir à Mme Véronique BATONNIER, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, excusé donne pouvoir à Mme Patricia LORENZI, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRES
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI.

Date d'affichage :

04 AOUT 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220802-147-2022-DE
Date de télétransmission : 10/08/2022
Date de réception préfecture : 10/08/2022

Séance du 02 août 2022

Délibération n° 147/2022

OBJET : Budget régie eau - Décision modificative n°1

RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

Suite au contrôle budgétaire de la chambre régionale des comptes, cette dernière a émis un avis en date du 19 juillet 2022 notifié le 20 juillet 2022 présentant les mesures à adopter par la CARF pour les budgets principal et régie eau pour atteindre l'équilibre réel. Afin d'adopter les mesures demandées par la chambre régionale des comptes, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget.

Dans ce contexte, les conseillers sont appelés à se prononcer sur les modifications suivantes :

En fonctionnement

Dépenses

Article	Libellé	BP 2022 voté	Propositions nouvelles
Chapitre 011 - Charges à caractère général			
618	Divers	30 000,00 €	19 615,94 €
Suite à ces modifications, le nouveau montant du chapitre 011 est de 592 876,18 € soit -10 384,06 € par rapport au budget primitif.			
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés			
6215	Rémunération du personnel	334 753,96 €	341 477,00 €
Suite à ces modifications, le nouveau montant du chapitre 012 est de 362 477,00 € soit + 6 723,04 € par rapport au budget primitif.			
Chapitre 66 – Charges financières			
66111	Intérêts des emprunts et dettes	67 925,46 €	70 134,66 €
66112	Intérêts- rattachement ICNE	5 000,00 €	15 383,04 €
Suite à ces modifications, le nouveau montant du chapitre 66 est de 85 517,70 € soit + 12 592,24 € par rapport au budget primitif.			
Chapitre 67– Charges exceptionnelles			
678	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	42 000,00 €	12 000,00 €
Suite à ces modifications, le nouveau montant du chapitre 67 est de 12 000 € soit -30 000,00 € par rapport au budget primitif.			

Recettes

Article	Libellé	BP 2022 voté	Propositions nouvelles
Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et vente			
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 327 005,21 €	950 900 €
Suite à ces modifications, le nouveau montant du chapitre 70 est de 1 195 900 € soit - 375 105,51 € par rapport au budget primitif.			
Chapitre 74 – Subvention d'exploitation			
747	Subventions et participations des collectivités territoriales	0 €	350 816,00 €
Suite à ces modifications, le nouveau montant du chapitre 74 est 350 816,00 € soit + 350 816,00 € par rapport au budget primitif.			
Chapitre 013 – Atténuation de charges			
6096	D'approvisionnement non stocké	0 €	3 497,00 €
Suite à ces modifications, le nouveau montant du chapitre 013 est 3 497,00 € soit + 3 497,00 € par rapport au budget primitif.			
Chapitre 77 – Produits exceptionnels			
778	Autres produits exceptionnels	0 €	724 €
Suite à ces modifications, le nouveau montant du chapitre 77 est 724,00 € € soit + 724,00 € par rapport au budget primitif.			

La section de fonctionnement est équilibrée à 1 621 680,00 €.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220802-147-2022-DE
Date de télétransmission : 10/08/2022
Date de réception préfecture : 10/08/2022

En investissement

Dépenses

Article/ ou n° opération	Libellé	BP 2022 voté			Propositions nouvelles		
		Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Chapitre 21 – immobilisations corporelles							
2188	Autres	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	2 560,00 €	2 560,00 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
Suite à ces modifications, le nouveau montant du chapitre 21 en crédits nouveaux est 7 560,00 € soit – 102 440,00,00 € par rapport au budget primitif. Les RAR ne sont pas modifiés.							
Opérations d'équipement							
2022	Source du Mangiabo	- €	21 000,00 €	21 000,00 €	- €	10 500,00 €	10 500,00 €
2025	Source de la Ciavandola	14 070,40 €	15 000,00 €	29 070,40 €	14 070,40 €	7 500,00 €	21 570,40 €
2026	Source de la Maglia	13 535,40 €	25 000,00 €	38 535,40 €	13 535,40 €	12 500,00 €	26 035,40 €
2032	Source du Balonnier	4 434,40 €	30 000,00 €	34 434,40 €	4 434,40 €	15 000,00 €	19 434,40 €
2052	Source de Vievola	14 837,00 €	25 000,00 €	39 837,00 €	14 837,00 €	12 500,00 €	27 337,00 €
2053	Source des Chataigniers	23 203,00 €	15 000,00 €	38 203,00 €	23 203,00 €	7 500,00 €	30 703,00 €
2054	Source de Fouige	4 359,00 €	15 000,00 €	19 359,00 €	4 359,00 €	7 500,00 €	11 859,00 €
2037	Réservoir de Berghe inférieur	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	12 500,00 €	12 500,00 €
20186	Filtration eau brute moulinet	- €	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	- €
20229	Renouvellement réseau AEP rue Alberti - La Brigue	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €
20230	Renouv réseaux AEP placette - tende	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	- €	- €
20231	Renouv réseaux AEP pl Biancheri - breil	- €	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	- €	- €
20140	Sinistre tempête Alex actions d'urgence AEP	430 275,91 €	4 585 780,00 €	5 016 055,91 €	430 275,91 €	3 285 682,87 €	3 715 958,78 €
2038	Réservoir de Berghe Supérieur	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	12 500,00 €	12 500,00 €
2041	Réservoir de Tourette	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	7 500,00 €	7 500,00 €
2043	Réservoir jumelé du village de Fontan	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
2056	Réservoir de Saint Dalmas	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
2057	Réservoir Fouze	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
2071	Réservoir de Granile Tende	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
2046	Réservoir Vasta	18 047,00 €	15 000,00 €	33 047,00 €	18 047,00 €	7 500,00 €	25 547,00 €
2048	Réservoir village Saorge	14 679,00 €	25 000,00 €	39 679,00 €	14 679,00 €	12 500,00 €	27 179,00 €
2064	Réservoir de Libre Giasteve	11 743,50 €	10 000,00 €	21 743,50 €	11 743,50 €	5 000,00 €	16 743,50 €
2065	Réservoir de Libre Cotte	9 950,80 €	10 000,00 €	19 950,80 €	9 950,80 €	5 000,00 €	14 950,80 €
2060	Création et renouvellement compteurs	119 602,50 €	150 000,00 €	269 602,50 €	119 602,50 €	- €	119 602,50 €
2069	Renouvellement de conduites	49 817,31 €	50 000,00 €	99 817,31 €	49 817,31 €	- €	49 817,31 €
2070	Renouvellement vannes de secteur	24 476,75 €	25 000,00 €	49 476,75 €	24 476,75 €	- €	24 476,75 €
20184	SDAEP	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €

Suite à ces modifications, le nouveau montant de l'ensemble des opérations d'équipement en crédits nouveaux est 3 613 182,87 € soit – 2 045 597,13 € par rapport au budget primitif. Les RAR ne sont pas modifiés.

Recettes

Article/ ou n° opération	Libellé	BP 2022 voté			Propositions nouvelles		
		Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues							
13111	Agence de l'eau	- €	3 430 162,00 €	3 430 162,00 €	31 934,64 €	1 971 685,36 €	2 003 620,00 €
13118	Etat	- €	1 369 515,00 €	1 369 515,00 €	12 840,46 €	675 605,63 €	688 446,09 €
1313	Département	- €	107 698,61 €	107 698,61 €	- €	- €	- €
1317	Europe	- €	1 690 453,40 €	1 690 453,40 €	- €	1 757 725,79 €	1 757 725,79 €

Suite à ces modifications, le nouveau montant du chapitre 13 en crédits nouveaux est 4 405 016,78 € soit – 2 192 812,23 € par rapport au budget primitif. Les RAR sont augmentés à 44 775,10 € soit + 44 775,10 €.

La section d'investissement est équilibrée à 5 020 214,01 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'avis de la chambre régionale des comptes du 19 juillet 2022 notifié le 20 juillet 2022 présentant les mesures à adopter par la CARF pour les budgets principal et régie eau pour atteindre l'équilibre réel,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 2 août 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

ADOPTER la décision modificative n°1, toutes sections confondues, à la fois sur les restes à réaliser et sur les crédits nouveaux, pour le budget régie eau 2022 telle qu'exposée dans la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

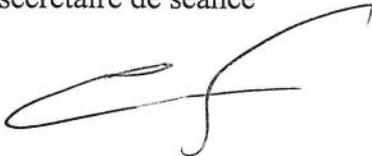
Le Conseil Communautaire

après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

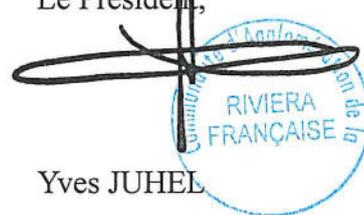
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Florent CHAMPION

Le Président,



The stamp is circular and contains the text: "Communauté de la Région de la RIVIERA FRANÇAISE".

Yves JUHEL